

# COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

**Destinataires :** Participants au programme de CanadaGAP

**Date :** Le 29 juillet 2022

**Objet :** Hausse des droits annuels liés au programme

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les droits annuels pour les participants au programme CanadaGAP inscrits à toutes les options de certification augmenteront de 5 %, arrondis au 5 \$ le plus près.

La hausse sera appliquée la prochaine fois que les participants au programme seront facturés par CanadaGAP à la date anniversaire de leur adhésion.

Le tableau ci-dessous indique les droits annuels actuels liés au programme et la hausse des nouveaux droits à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, en devise canadienne (CAD) et en devise américaine (US).

<b>Option de certification CanadaGAP</b>	<b>Droits annuels actuels</b>	<b>Droits annuels liés au programme À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022</b>
Option A1	620 \$ CAD 515 \$ US	650 \$ CAD 540 \$ US
Option A2	620 \$ CAD 515 \$ US	650 \$ CAD 540 \$ US
Option B (Certification de groupe)	2,705 \$ CAD pour les 25 premiers membres du groupe + 545 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires  2,305 \$ US pour les 25 premiers membres du groupe + 465 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires	2,840 \$ CAD pour les 25 premiers membres du groupe + 570 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires  2,420 \$ US pour les 25 premiers membres du groupe + 490 \$ pour chacun des 25 membres supplémentaires
Option C	275 \$ CAD 235 \$ US	290 \$ CAD 245 \$ US
Option D	815 \$ CAD 700 \$ US	855 \$ CAD 735 \$ US
Option E	275 \$ CAD 235 \$ US	290 \$ CAD 245 \$ US
Option F	815 \$ CAD 700 \$ US	855 \$ CAD 735 \$ US

La hausse des droits annuels liés au programme CanadaGAP est nécessaire pour couvrir les coûts croissants liés à la prestation du programme, y compris la hausse des primes d'assurance, l'administration et la dotation en personnelles, les frais des audits au hasard et des autoévaluations, etc.

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.*

**CANADAGAP®**

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8

Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca

CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.

# COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

La hausse des droits entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Les factures datées le ou après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 seront conformes aux nouveaux tarifs.

Veillez noter que les participants au programme qui ne doivent pas être facturés avant le 1<sup>er</sup> septembre ou après, ne peuvent pas payer d'avance les droits annuels liés au programme au taux en vigueur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements additionnels, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP au 613-829-4711 ou à [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca).

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») par les fournisseurs de fruits et de légumes.*

**CANADAGAP®**

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8  
Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca) ■ [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca)  
CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.